

Accréditation pour les grands Jeux multisports et les championnats de la FEI





Objectif

- Cette formation apprend aux athlètes à dresser leur liste préliminaire (*long list*) de façon stratégique pour les grands Jeux multisports et les championnats de la FEI. Elle aide aussi les athlètes à s'orienter efficacement dans le processus d'accréditation de la FEI et ainsi à augmenter leurs chances de réussite à ces concours équestres.



Vue d'ensemble

- Le processus d'accréditation de la FEI permet de confirmer l'identité et le rôle des personnes qui participent aux grands Jeux multisports et aux championnats de la FEI. Il octroie les accès dont les personnes ont besoin pour remplir leurs responsabilités.
- Les personnes âgées de 18 ans ou plus qui font une demande doivent se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires lors du processus d'accréditation pour des raisons de sécurité.
- Le processus d'accréditation empêche les personnes non autorisées à accéder aux zones sécurisées et opérationnelles.
- Le processus d'accréditation pour les grands Jeux multisports est coordonné par le Comité olympique canadien (COC) et le Comité paralympique canadien (CPC).

Grands Jeux multisports :

- Jeux panaméricains
- Jeux parapanaméricains
- Jeux olympiques
- Jeux paralympiques
- Jeux olympiques de la jeunesse

Championnats de la FEI :

- Championnats du monde
- Championnats régionaux
- Championnats nord-américains jeunesse
- Championnats pour jeunes chevaux



Les accréditations de la FEI : C'est quoi?

- Les accréditations sont des cartes d'identification (carte d'identité) qui donnent accès à différentes zones restreintes lors de grands Jeux multisports ou de championnats de la FEI.
- Les zones restreintes comprennent :
 - les écuries (un laissez-passer supplémentaire peut être requis)
 - les aires d'échauffement
 - le bord de l'arène
 - l'arène de concours
 - les gradins
 - les espaces de restauration.
- Les accréditations ne vous donnent pas de privilège ou de statut particulier : c'est un outil de travail nécessaire pour gérer le grand nombre de personnes participant aux grands Jeux multisports et aux championnats de la FEI. Elle facilite les déplacements dans la flexibilité et la sécurité.
- Le nombre d'accréditations disponibles est déterminé par le CIO/CIP/FEI ou le comité organisateur (pas CE).

Accréditations disponibles de la FEI

Grand Jeux multisports - dressage, paradressage, concours complet et saut d'obstacles

(Jusqu'à quatre (4) par inscription)



1

Athlète



1

Groom



1

**Propriétaire
d'un cheval 1**



1

**Propriétaire
d'un cheval 2**



**Accompagnateur(-trice)
de l'athlète**

Aucune accréditation n'est fournie
aux accompagnateur(-trice)s pour
les grands Jeux multisports

- Doit être âgé(e) de 18 ans ou plus.

- Jusqu'à deux (2) propriétaires de chevaux.
- Au moins une ou un (1) des propriétaires doit figurer dans le passeport FEI du cheval concerné en tant que propriétaire.
- Aux Jeux olympiques, au moins une ou un (1) des propriétaires doit être de citoyenneté canadienne (le cheval doit figurer comme étant du Canada).

****Dans le cas d'une divergence entre ce contenu et le barème de la FEI ou les critères des disciplines, le barème de la FEI et les critères des disciplines prévalent.****

Accréditations disponibles de la FEI

Championnats – dressage, paradressage, concours complet et saut d'obstacles

(Jusqu'à cinq (5) par inscription)



  Athlète	  Groom	  Propriétaire d'un cheval 1	  Propriétaire d'un cheval 2	  Accompagnateur(-trice) de l'athlète
	Doit être âgé(e) de 18 ans ou plus.	- Jusqu'à deux (2) propriétaires de chevaux. - Au moins une ou un (1) des propriétaires <u>doit</u> figurer dans le passeport FEI du cheval concerné en tant que propriétaire. - Aux épreuves de dressage des CNAJ, les deux (2) propriétaires <u>doivent</u> figurer au passeport FEI du cheval.		Aussi connu(e) comme « l'invité(e) » de l'athlète.

****Dans le cas d'une divergence entre ce contenu et le barème de la FEI ou les critères des disciplines, le barème de la FEI et les critères des disciplines prévalent.****

Accréditations disponibles de la FEI



Championnats - voltige

(Jusqu'à sept (7) par inscription)

 2 Voltigeur(-euse)s	 1 Longeur(-euse)s	 1 Groom	 2 Propriétaires d'un cheval	 1 Accompagnateur(-trice) de l'athlète
Jusqu'à deux (2) par cheval.	Jusqu'à une (1) personne par cheval.	- Doit être âgé(e) de 18 ans ou plus. - Jusqu'à une (1) personne par cheval.	- Jusqu'à deux (2) propriétaires de chevaux. - Les deux propriétaires <u>doivent</u> figurer dans le passeport FEI du cheval concerné en tant que propriétaire.	Aussi connu(e) comme « l'invité(e) » de l'athlète.

****Dans le cas d'une divergence entre ce contenu et le barème de la FEI ou les critères de la discipline, le barème de la FEI et les critères de la discipline prévalent.****

Accréditations disponibles de la FEI



Championnats - endurance

(Jusqu'à sept (7) par inscription)

			
①	④	①	②
Athlète	Membres de l'équipe (Groom)	Entraîneur(e)	Propriétaires d'un cheval
	Jusqu'à quatre (4) personnes par cheval.	Jusqu'à une (1) personne par cheval.	- Jusqu'à deux (2) propriétaires de chevaux. - Les deux propriétaires <u>doivent</u> figurer dans le passeport FEI du cheval concerné en tant que propriétaire.

****Dans le cas d'une divergence entre ce contenu et le barème de la FEI ou les critères de la discipline, le barème de la FEI et les critères de la discipline prévalent.****

Accréditations disponibles de la FEI



Championnats - attelage

(Jusqu'à sept (7) par inscription)

 1 Athlète	 1 Partenaire	 4 Groom	 4 Propriétaires d'un cheval
	Jusqu'à une (1) personne.	Une (1) personne par cheval, jusqu'à un maximum de quatre (4).	- Jusqu'à deux (2) propriétaires par cheval, jusqu'à un maximum de quatre (4). - Les deux propriétaires <u>doivent</u> figurer dans le passeport FEI du cheval concerné en tant que propriétaire.

****Dans le cas d'une divergence entre ce contenu et le barème de la FEI ou les critères de la discipline, le barème de la FEI et les critères de la discipline prévalent.****



Étapes du processus d'accréditation

- Les personnes désirant obtenir une accréditation doivent figurer sur la liste préliminaire des athlètes (*long list*, en ordre de priorité).
- Les athlètes soumettent la liste préliminaire lors de leur demande.
- Les demandes sont soumises sur le portail en ligne réservé aux grands Jeux et aux championnats de CE.
- Les personnes figurant sur la liste préliminaire doivent avoir leur propre adresse courriel individuelle.
- Les personnes qui entraînent des athlètes aux CNAJ doivent détenir au moins le statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence de CE, ou son équivalent.



Photo : Pixabay stock photo



Étapes du processus d'accréditation

- Les personnes âgées de 18 ans ou plus doivent répondre aux critères en matière de sécurité dans le sport sur le ECampus de CE ou sur le portail du COC/CPC avant la compétition et les échéances établies.
- Les critères peuvent comprendre :
 - une vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)
 - une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VATPV)
 - des formations sur la sécurité dans le sport
 - une formation sur le sport sans dopage
 - des formulaires d'attestation et de dérogation
 - le respect des codes, des politiques et des procédures.

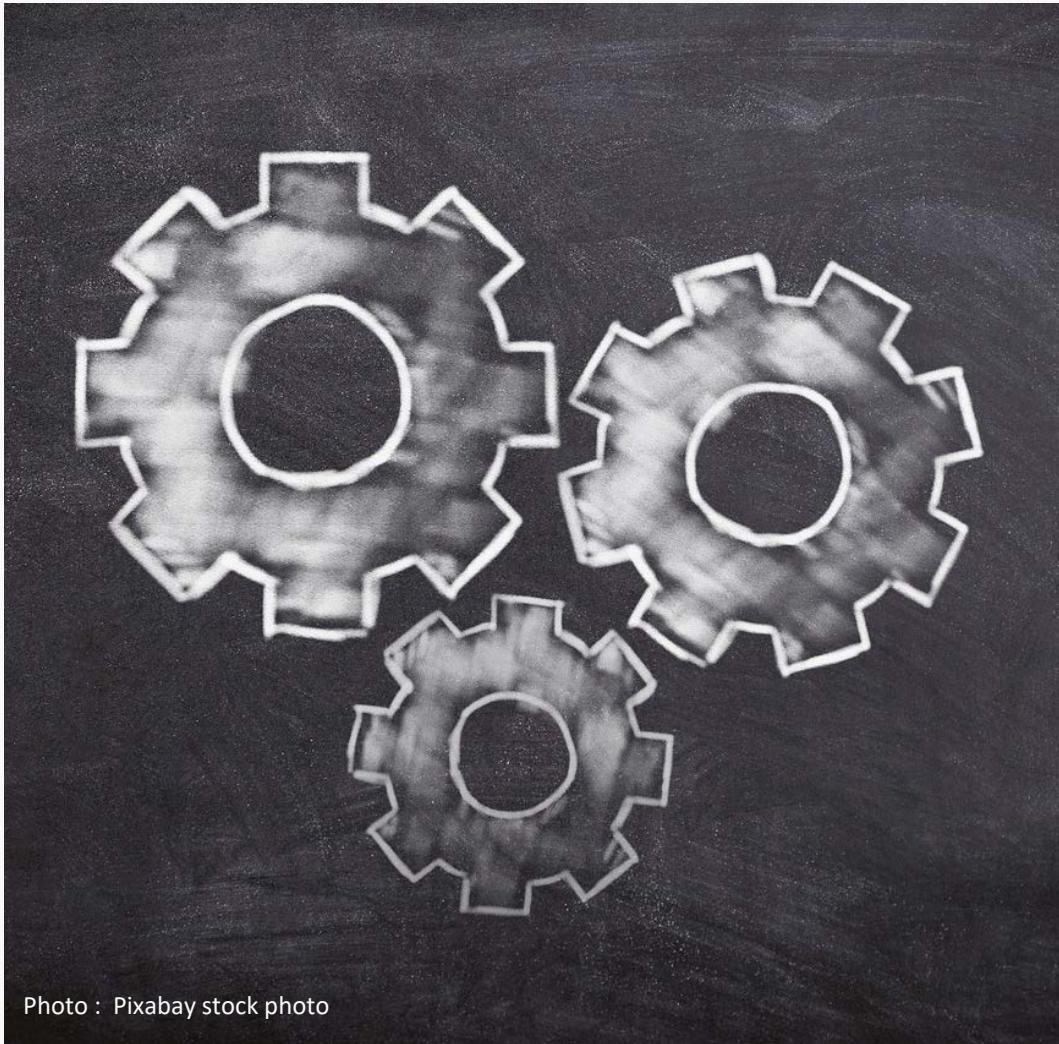


Photo : Pixabay stock photo



La liste préliminaire (*Long list*)

- Qu'est-ce qu'une liste préliminaire?
 - Elle sert à identifier toutes les personnes qui pourraient potentiellement participer aux grands Jeux multisports ou aux championnats de la FEI et ainsi nécessiter une accréditation.
 - Les athlètes doivent soumettre une liste en ordre de priorité pour chaque catégorie de rôle accrédité lors de leur demande pour les grands Jeux multisports et les championnats de la FEI.
 - La liste préliminaire devrait inclure des remplaçant(e)s pour les rôles de groom et d'accompagnateur(-trice), le cas échéant.
- Quelle est l'importance des échéances?
 - Les échéances liées à l'accréditation sont strictement respectées en raison du nombre limité d'accréditations disponibles.
 - La plupart des vérifications et des bilans prennent beaucoup de temps à compléter, alors les échéances sont fixées en conséquence.
 - Les renseignements requis pour les contrôles de sécurité de l'étranger, les sites de compétition et les comités organisateurs doivent être fournis avant une date précise.
 - Quiconque ne respecte pas l'une de ces échéances ne recevra pas d'accréditation.

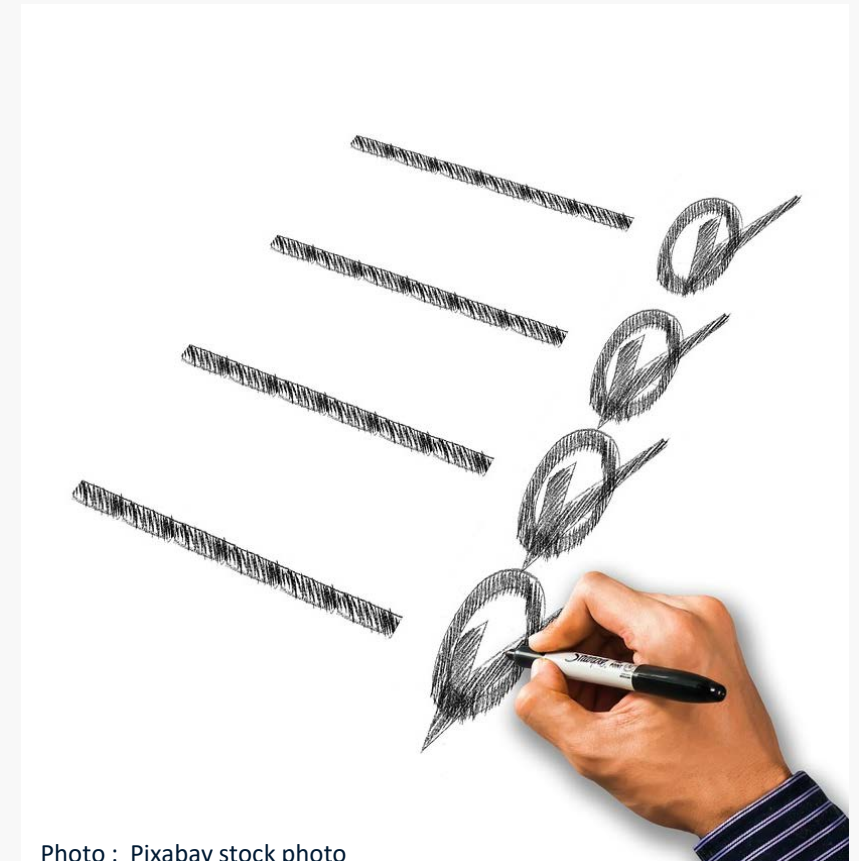


Photo : Pixabay stock photo

Stratégies pour remplir sa liste préliminaire

- L'athlète devrait sélectionner les personnes sous un angle de performance.
- L'athlète devrait inclure les personnes qui l'aideront à atteindre les meilleurs résultats, comme son entraîneur(e), son (sa) thérapeute et le (la) thérapeute de son cheval. Vous devez obtenir une approbation des responsables de votre discipline avant de demander une accréditation pour un(e) thérapeute.





Autres points à considérer

- Les personnes qui obtiennent l'accès aux chevaux, aux écuries et aux zones restreintes en compétition doivent comprendre entièrement leurs rôles et leurs responsabilités envers l'athlète et l'équipe.
- Il est important de comprendre que les allées et venues doivent être limitées dans certaines zones pour des raisons de sécurité, d'où l'importance des accréditations.
 - Les écuries devraient être vues comme des zones de travail et de repos pour les chevaux.
 - L'accès aux chevaux doit être limité pour des raisons de biosécurité et d'antidopage.

Les rôles pour les accréditations





Photo: Equestrian Canada stock photo

Athlète

- Vous pouvez représenter le Canada!
- C'est votre moment de gloire! Assurez-vous d'être entouré(e) de personnes qui vous aideront à atteindre le sommet de votre forme.



Groom

- Une (1) accréditation par athlète participant(e).
- Doit habituellement être âgé(e) de 18 ans ou plus.
- Il est recommandé de déclarer un(e) ou des grooms remplaçant(e)s qui répondent à tous les critères, en cas de nécessité de remplacement.





Propriétaires de chevaux

- Jusqu'à deux (2) accréditations.
- Dans le cas d'une entreprise ou d'un consortium, il est possible de désigner deux (2) représentant(e)s comme propriétaires.
 - Veuillez transmettre l'identité de ces représentant(e)s à Canada Équestre.



Photo : Pixabay stock photo

Points importants sur l'accréditation des propriétaires



- Si l'athlète apparaît comme propriétaire dans le passeport FEI, cela pourrait limiter l'option d'utiliser les deux accréditations de propriétaire pour d'autres personnes.
- Si l'athlète est le seul répertorié comme propriétaire dans le passeport FEI, il n'y a qu'une seule accréditation de propriétaire disponible à utiliser, car le nom de l'athlète occupe l'une des options d'accréditation. Il peut être utile d'avoir une deuxième personne répertoriée en tant que propriétaire dans le passeport FEI.
- Si le cheval est la propriété d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un consortium, cela permet une plus grande flexibilité en termes d'attributions d'accréditation de propriétaire.
 - Par exemple, différentes personnes peuvent être désignées comme représentant(e)s propriétaires pour différents jeux sans avoir à ajouter ou à modifier les informations de propriété dans le passeport FEI.
- Ce rôle d'accréditation peut également être utilisé de manière stratégique pour les entraîneur(e)s ou d'autres membres du personnel de soutien.



Accompagnateur(-trice) – invité(e) ou partenaire

- Une (1) accréditation pour les championnats de la FEI.
- Cette accréditation est souvent attribuée à un(e) member de la famille ou à un(e) tuteur(-trice) légal(e) mais peut être également utilisé(e) de façon stratégique pour un(e) entraîneur(e) ou un(e) autre membre du personnel de soutien.
 - Par exemple, un(e) thérapeute pour les athlètes humains ou équins.



Photo : Pixabay stock photo



Entraîneur(e)s

Ce sujet porte souvent à confusion, car il n'existe pas d'accréditation FEI pour les entraîneur(e)s personnel(le)s.

L'athlète est responsable d'attribuer les accréditations correctement selon les rôles disponibles.

Les entraîneur(e)s personnel(le)s pourraient, par exemple, recevoir une accréditation de groom, d'accompagnateur(-trice) ou de propriétaire de cheval.



Public

- Les proches des athlètes sont encouragés à participer comme membres du public. Cela ne requiert pas d'accréditation FEI.
- Il pourrait être nécessaire d'acheter des billets.



Merci!



Canada

Partenaires financiers



Visitez le ECampus



Votre référence pour des cours en ligne de pointe sur l'industrie et pour la gestion de la formation des entraîneur(e)s de CE/PNCE.

<https://equestrian.ca/fr/communaut%C3%A9/ecampus/>

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : 



@equestriancan



@equestrian_can



@equestrian_can

Merci



EQUESTRIAN.CA

Canada